

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2010**

Le vingt trois février deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

**Etaient présents** : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEIDE, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Sandrine HERTZ, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU, Eric VILMAIN, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER et Etienne MARTIN.

**Absents excusés** : Candide LOTT, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Daniel MESSMER et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Louis EOBIDE, André WETZEL, Michelle SCHWEMLING et Emilie UHL).

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2010
- 4) Approbation du contrat de territoire Benfeld-Rhin
- 5) Mise en place d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : attributions et compétences
- 6) Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats
- 7) Avis sur la cession d'une maison par l'Archevêché de Strasbourg
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en procédant à l'appel et en saluant l'ensemble des conseillers présents, le représentant de la presse et l'assistance.

**1) COMMUNIQUES DU MAIRE**

**1) Invitations diverses et dates à retenir**

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- samedi 27 février 2010 à 20h00 à la salle des fêtes : concert des professeurs de l'école de musique

- samedi 6 mars 2010 à 20h00 à la salle des fêtes : loto de l'amicale des sapeurs-pompiers
- 14 et 21 mars : élections régionales
- vente de bois de chauffage : suite au retard pris dans les coupes de bois en raison des conditions météorologiques, la vente de bois de chauffage ne pourra s'effectuer avant la troisième semaine de mars (la date précise reste à fixer avec le garde forestier)

## ***2) Travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des sports***

L'appel à candidature pour le choix d'un maître pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports a été publié.

Le jury sera amené à se réunir le vendredi 19 mars 2010 à 14 H 00 pour la sélection de 3 candidats parmi les dossiers déposés.

L'analyse des offres des candidats retenus sera effectuée par le jury le vendredi 21 mai 2010 à 14h00.

## ***3) 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Ettenheim***

Les festivités du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Ettenheim sont programmées à Benfeld le samedi 25 septembre 2010. Le programme de la journée sera préparé par la commission de jumelage.

## ***4) Recours Brigitte PACK***

Madame Brigitte PACK, dont la titularisation en fin de stage n'a pas été effectuée, a introduit deux recours auprès du Tribunal Administratif, l'un pour l'annulation de l'arrêté du maire, l'autre en référé.

## ***5) Opération « Oschterputz 2010 »***

L'opération « Oschterputz 2010 » sera effectuée à Benfeld le samedi 20 mars 2010 avec la participation du conseil municipal enfants. Rendez-vous à 9h30 au stade Kern.

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Cabinet Jean-Claude SCHMITT, pour 2 terrains à bâtir dans le lotissement « Le Domaine de Jacquemart », respectivement les parcelles 131/94 d'une contenance de 6n14 ares et 144 et 159/94 d'une contenance de 8,33 ares.
- La Mense Archiépiscope, pur une maison d'habitation, sise 21 rue du Châtelet

### **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2010**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2009 est **adopté** par 24 voix pour et 3 abstentions (Patricia PERCEAU, Jean-Marc SAAS et Etienne MARTIN pour absence à la séance)

#### **4) Approbation du contrat de territoire Benfeld-Rhin**

Le maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Benfeld/Rhin (tels qu'ils apparaissent dans le document diffusé à tous les conseillers), qui sera prochainement signé par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes de Benfeld et environs et du Rhin, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune sont inscrites à ce contrat.

Le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire,

après avoir pris connaissance des termes du contrat de territoire et notamment des actions spécifiques concernant la ville de Benfeld,

#### **approuve**

le contrat de territoire de Benfeld/Rhin pour la période 2010/2015

#### **autorise**

le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire Benfeld/Rhin, dans les termes du document joint en annexe

**adopté** par 26 voix pour et une voix contre (Daniel WALTER en raison de la non prise en compte des dessertes de voirie, notamment Est-Ouest de Benfeld)

## **5) Mise en place d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : missions et compétences**

Monsieur Louis ZOBÉIDE, maire-adjoint, rappelle que lors de la séance de commissions réunies du 1<sup>er</sup> février 2010, un projet de règlement de fonctionnement des ASVP, tel qu'il est envisagé à Benfeld, a été présenté aux conseillers présents.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont des agents communaux autres que les policiers municipaux ou que les gardes champêtres, appelés à exercer des missions de police sur la voie publique. Les ASVP ne constituent pas un cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale. Ce sont des agents titulaires ou contractuels, recrutés par les communes qui ne disposent pas d'un service de police municipale ou en complément de la police municipale, s'il y a lieu. Les agents de la commune, appartenant à un cadre d'emplois quelconque, peuvent également se voir confier ces missions.

Ces agents doivent obligatoirement être, à la demande du maire, agréés par le procureur de la République et assermentés par le juge d'instance.

Ils ont exclusivement compétence pour constater par procès verbal, les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, c'est-à-dire :

- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules (*Art. L.130-4 et R.130-4 du code de la route*)
- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs

Ils peuvent également constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics. (*Art. L.1312-1 du code de la santé publique*)

Ils peuvent être désignés par le maire pour rechercher et constater les infractions aux règles relative à la lutte contre les bruits de voisinage. (*Art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995*)

Ils participent à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécurisent le passage des piétons sur la voie publique.

Ils renseignent les usagers de la voie publique.

Compte tenu de l'existence d'un marché hebdomadaire sur le territoire de la commune, les ASVP feront également office de placier.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint,

compte tenu de la nécessité de mettre en place des moyens pour faire face aux incivilités et au non-respect des arrêtés du maire

vu les compétences sus exposées, qui peuvent incomber aux ASVP,

#### **décide**

de créer 2 postes d'ASVP à raison de 8 et 17 heures par semaine respectivement

Les agents volontaires, faisant partie de l'effectif des services techniques font l'objet d'une formation auprès de la police municipale d'Erstein et également de la Gendarmerie.

En fonction des missions qui leur seront confiées à l'avenir et en accord avec les services de la trésorerie, une régie d'Etat sera, le cas échéant, à mettre en place.

#### **charge**

le maire de mettre en place le règlement de fonctionnement des ASVP sur la base du projet joint en annexe

#### **adopté à l'unanimité**

### **6) Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats**

Le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la modernisation de l'administration et de l'utilisation des nouvelles technologies, les services de l'Etat ont développé le projet « ACTES » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) qui est un outil permettant de transmettre par voie électronique les documents soumis au contrôle de légalité.

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 27 mai 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant qu'après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire,

**décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

**donne son accord** pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

**autorise** le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

**donne son accord** pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;

**donne son accord** pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

**donne son accord** pour que le maire signe le contrat de souscription entre la Commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie

**adopté à l'unanimité**

## **7) Avis sur la cession d'une maison par l'Archevêché de Strasbourg**

Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'Archevêché de Strasbourg a été désigné comme légataire universel de Mlle Marie Louise DISCHERT et est devenu propriétaire de la maison sise 21 rue du Châtelet à Benfeld, cadastrée section AB n° 34.

La Mense Episcopale de l'Archevêché de Strasbourg envisage de vendre ce bien à des particuliers.

Conformément aux dispositions de l'article L 2541-14, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette requête.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint,

vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-14,

vu la demande présentée par l'Archevêché de Strasbourg, quant à la vente à des particuliers d'une maison, sise 21 rue du Châtelet à Benfeld, appartenant à la Mense Archiépiscope,

### **émet**

un avis favorable à la requête susindiquée, présentée par l'Archevêché de Strasbourg, en vue de la cession du bien suscitée.

### **adopté à l'unanimité**

## **8) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Monsieur Jacky WOLFARTH informe l'assemblée des projets envisagés par la commission du cadre de vie, à savoir :

- La mise en place d'un calendrier de l'avent (place de la république, près du monument aux morts)
- La réalisation d'un jardin éphémère au centre ville, pouvant aussi servir de cadre pour les saynètes de la fête du Stubbehansel

L'installation des bornes d'apport volontaire du SMICTOM sur le domaine public, compte tenu des détritiques posés à proximité, continue de poser problème. Une solution doit être trouvée avec le SMICTOM

Pour ce qui est des travaux, un plan de circulation dans le quartier de la gare est en cours de finalisation et sera présenté prochainement aux riverains pour information et observations.

Monsieur Jean-Marc SAAS informe que la commission culturelle se réunira le 25 mars et le programme des manifestations pour toute l'année 2010 sera arrêté et pourra être communiqué lors de la prochaine séance..

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45 .